Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 5.7 de l'ordre du jour provisoire

EB142/32
16 janvier 2018

Date et lieu de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif

Rapport du Directeur général

1. L'article 26 de la Constitution de l'OMS prévoit que « Le Conseil se réunit au moins deux fois par an et détermine le lieu de chaque réunion ». L'article 5 du Règlement intérieur du Conseil exécutif prévoit que le Conseil « fixe, à chaque session, la date et le lieu de la session suivante ».

2. Il est proposé de tenir la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif le lundi 28 mai et le mardi 29 mai 2018 au Siège de l'OMS à Genève.

3. Une ébauche de projet d'ordre du jour provisoire de la cent quarante-troisième session du Conseil exécutif est fournie aux États Membres pour information en annexe.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter le projet de décision suivant :

> Le Conseil exécutif a décidé que sa cent quarante-troisième session se tiendrait le lundi 28 mai et le mardi 29 mai 2018 au Siège de l'OMS à Genève.

Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-troisième session
Genève, mai 2018

EB143/1(projet)

Projet d'ordre du jour provisoire

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur

2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

3. Résultats de la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé

4. Autres questions relatives à la gestion, à l'administration et à la gouvernance

4.1. Rapport du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif

4.2 Évaluation : rapport annuel

4.3 Composition du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance [s'il y a lieu]

4.4 Partenariats hébergés

4.5 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

4.6 Déclaration du représentant des associations du personnel de l'OMS

4.7 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel [s'il y a lieu]

4.8 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

4.9 Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

4.10 Nomination du Directeur régional pour la Méditerranée orientale

5. Questions soumises pour information : rapport sur les réunions de comités d'experts et de groupes d'étude

6. Clôture de la session

= = =